

MSDS

DISPO ICE SPRAY



MSDS dated 3/12/2014, rev. 1

SECTION 1: Identification de la substance ou du mélange et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

identification du mélange:

Nom commercial: pulvérisation de glace

Code de commerce: DISPO ICE SPRAY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance / du mélange et utilisations déconseillées

Description / Utilisation: refroidissement congélation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

DISPOTECH SRL - via M.del Grosso, 8/12-23022 Chiavenna (SO) - Italie

- Téléphone n. + 39-034336711

- Fax No. + 39-034336567

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

quality@dispotech.it

1.4 Numéro d'appel d'urgence

DISPOTECH SRL - Téléphone n. + 39-034336711

Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h00 12h30 8,30-

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange


Critères des directives 67/548 / CE, 99/45 / CE modifiée:

Propriétés / Symboles:

F + Extrêmement inflammable

Phrases R:

R12 Extrêmement inflammable.

 Critères règlement CE 1272/2008 (CLP):

Danger, Aérosols 1 aérosol extrêmement inflammable. récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est chauffé.

Effets physicochimiques néfastes pour la santé humaine et l'environnement:

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

symboles:



danger

Indications de danger:

H222 + H229 d'aérosol extrêmement inflammable. récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est chauffé.

Conseils de prudence:

MSDS

DISPO ICE SPRAY

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues ou d'autres sources d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou une autre source d'allumage.

P251 Ne pas percer ou brûler, même après usage.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C / 122 °F.

Dispositions particulières:

aucun

Dispositions particulières conformément à l'annexe XVII du règlement REACH et ajustements suivants:

aucun

2.3. autres dangers

Substances vPvB: Aucun - Substances PBT: Aucun

Autres dangers:

Aucun autre danger

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1. Substances

N.A.

3.2. mélanges

Composants dangereux au sens de la directive 67/548 CEE et de la réglementation CLP et classification correspondante:

> = 50% - <60% Propane

Numéro index: 601-003-00-5, CAS: 74-98-6, EC: 200-827-9

F +; R12



2.2/1 Flam. Gas 1 H220



2.5 Press. Gas H280

>= 25% - < 30% Butane

Numéro Index: 601-004-00-0, CAS: 106-97-8, EC: 203-448-7

F+; R12



2.2/1 Flam. Gas 1 H220



2.5 Press. Gas H280

>= 10% - < 12.5% Isobutane

Numéro Index: 601-004-00-0, CAS: 75-28-5, EC: 200-857-2

F+; R12



2.2/1 Flam. Gas 1 H220



2.5 Press. Gas H280

MSDS

DISPO ICE SPRAY

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau et consulter un médecin.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation:

Retirer à l'air frais et garder au chaud et au repos.

4.2. La plupart des symptômes et effets, aigus et différés

nul

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers

traitement:

nul

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. extincteur

Moyens d'extinction:

En cas d'incendie, utiliser un produit chimique sec, CO₂ ou de la mousse.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:

Personne en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et de combustion.

La combustion produit une épaisse fumée.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire approprié.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre le feu. Ne pas déverser dans les égouts.

Si cela peut être fait profil de sécurité, passer de danger immédiat des conteneurs en bon état

SECTION 6: Mesures en cas de sortie

6.1. Précautions individuelles, équipement et les procédures de protection en cas d'urgence

Porter un équipement de protection individuelle.

Retirer les sources d'ignition.

Déplacer les gens à un endroit sûr.

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. précautions environnementales

Laisser entrer dans le sol / sous-sol. Empêcher les déversements dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Conservez l'eau de lavage polluée et le jeter.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée en cours d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

matériau apte à prendre: matériau absorbant, organique, sable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver abondamment à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir également la section 8 et 13

MSDS

DISPO ICE SPRAY

SECTION 7: Manipulation et stockage

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter tout contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et de brouillards.
Ne pas utiliser le contenant vide avant qu'ils aient été nettoyés.
Avant de procéder à des opérations de transfert, assurent qu'il n'y a pas de résidus dans les conteneurs de matériaux incompatibles.
Les vêtements contaminés doivent être modifiés avant d'entrer dans une zone de restauration.
Au travail, ne pas manger ni boire.
Il a également la section 8 pour les équipements de protection recommandés.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Tenir loin des flammes nues, étincelles et sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.
Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments.
Matières incompatibles:
Aucun en particulier. Voir également le paragraphe 10 ci-dessous.
Mesures techniques:
Frais et bien aérés.
- 7.3. utilisation finale spécifique
Aucun en particulier
-

SECTION 8: Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- 8.1. Paramètres de contrôle
Butane - CAS: 106-97-8
ACGIH, 1000 ppm - Notes: CNS douteux
Isobutane - CAS: 75-28-5
ACGIH, 1000 ppm - Notes: CNS douteux
les valeurs limites d'exposition DNEL
N.A.
Valeurs limites d'exposition PNEC
N.A.
- 8.2. Contrôle de l'exposition
Protection des yeux:
Non requis pour une utilisation normale. Quoi qu'il en soit, opérer selon bonnes pratiques de travail.
Protection de la peau:
Il est pas nécessaire pour l'adoption de toute précaution particulière pour une utilisation normale.
Protection des mains:
Non requis pour une utilisation normale.
Protection respiratoire:
Pas nécessaire pour une utilisation normale.
Risques thermiques:
nul
L'environnement Contrôle de l'exposition:
nul
-

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

- 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base
Aspect et couleur: clair, liquide incolore
Odeur: parfumé
Seuil de l'odeur: N.A.
pH: N.A.
Point de fusion / congélation: N.A.

MSDS

DISPO ICE SPRAY

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition: N.A.
Solide / inflammabilité du gaz: N.A.
Supérieures / inférieures d'inflammabilité ou d'explosion: n.a.
Densité de vapeur N.A.
Point d'éclair: <0 °C
Taux d'évaporation: N.A.
Pression de vapeur: N.A.
Densité relative: 0,86 gr / ml c.ca
solubilité dans l'eau: Partiel
Liposolubilité: Total
Coefficient de partage (n-octanol / eau): N.A.
Température d'auto-inflammation: N.A.
Température de décomposition: N.A.
Viscosité: N.A.
Propriétés explosives: N.A.
propriétés oxydantes: N.A.

9.2 Autres informations

Miscibilité: N.A.
Lipid: N.A.
Conductivité: N.A.
Les propriétés caractéristiques des groupes de substances n.a.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. réactivité

Stable dans les conditions normales

10.2. stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il peut prendre feu au contact des acides minéraux oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Stable dans les conditions normales.

10.5. matériaux incompatibles

Éviter tout contact avec des matériaux combustibles. Le produit pourrait prendre feu.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques du mélange:

N.A.

Informations toxicologiques des principales substances présentes dans le mélange:

N.A.

Sauf indication contraire, les données requises par le règlement 453/2010 / CE énumérés ci-dessous doivent être compris N.Un.:

- a) toxicité aiguë;
- b) la corrosion / irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves / irritation;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagène des cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) de toxicité pour la reproduction;

MSDS

DISPO ICE SPRAY

- h) Toxicité pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique;
- i) la toxicité des organes cibles spécifiques (STOT) - exposition répétée;
- danger j) Aspiration.

SECTION 12: Informations écologiques

- 12.1. toxicité
 - Adopter des pratiques de travail bonnes, en évitant la libération du produit dans l'environnement.
 - N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité
 - nul
 - N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation
 - N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol
 - N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB
 - Substances VPvB: Aucun - Substances PBT: Aucun
- 12.6. Autres effets néfastes
 - nul

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets
 - Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Faire fonctionner conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 14: Informations relatives au transport

- 14.1 Numéro ONU:
 - Numéro ADR-ONU: 1950
 - IATA Numéro ONU: 1950
- 14.2 ONU Nom d'expédition:
 - ADR-Nom d'expédition: Aérosol avec une capacité de 1000 cm³ ou moins
- 14.3 classe de risque pour le transport:
 - ADR Classe: 2
 - ADR-Label: UN 1950 Aerosols
 - IATA Classe: 2.1
 - IMO-classe: 2.1
- 14.4 Groupe d'emballage:
 - Groupe ADR-emballage: III
- 14.5 Dangers pour l'environnement
- 14.6 Précautions particulières pour l'utilisateur
- 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC
aucun

SECTION 15: Informations réglementaires

- 15.1. Sécurité, santé et réglementations environnementales, une législation spécifique pour la substance ou du mélange :

MSDS

DISPO ICE SPRAY

Décret Législatif. 03.02.1997 n. 52 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Décret Législatif 14/03/2003 n. 65 (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses)

Décret Législatif. 09/04/2008 n. 81

D.M. 26/02/2004 travail (limites d'exposition professionnelle)

D.M. 03/04/2007 (Mise en œuvre de la directive no. 2006/8 / CE)

Règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) n ° 1272/2008 (CLP)

Règlement (CE) n ° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (UE) n ° 758/2013

Règlement (UE) n ° 453/2010 (annexe I)

Règlement (UE) n ° 286/2011 (ATP 2 CLP)

Règlement (UE) n ° 618/2012 (ATP 3 CLP)

Règlement (UE) n ° 487/2013 (ATP 4 CLP)

Règlement (UE) n ° 944/2013 (ATP 5 CLP)

Règlement (UE) n ° 605/2014 (ATP 6 CLP)

Restrictions relatives au produit ou contenu des substances conformément à l'annexe XVII du règlement (CE) n ° 1907/2006 (REACH) et les ajustements ultérieurs:

Restrictions relatives au produit:

restriction 3

restriction 40

Restrictions sur les substances contenues:

Aucune restriction.

Le cas échéant, consulter les règlements suivants:

Ministérielle les circulaires 46 e 61 (amines aromatiques).

Décret Législatif n ° 21. Septembre 2005 n. 238 (directive Seveso Ter)

Règlement CE n ° 648/2004 (détergents).

D.L. 04.03.2006 n. 152 règlements environnementaux

Les dispositions relatives aux directives 82/501 / CE (Seveso), 96/82 / CE (Seveso II):

N.A.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique :

aucun

SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases dans l'article 3:

R12 Extrêmement inflammable.

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; Il peut exploser si chauffé.

La présente fiche a été examinée sous toutes ses sections, conformément au règlement 453/2010 / UE.

Ce document "a été établi par un technicien compétent dans le domaine de la personne qui a reçu une formation appropriée.

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Environmental Chemicals Réseau de données et d'information - Centre commun de recherche, Commission des Communautés européennes

PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DE SAX INDUSTRIELS MATÉRIAUX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Négociable - Annexe 1

National Institute of Health - National Chemicals Inventaire

L'information contenue dans ce document est basée sur nos connaissances à la date indiquée. Ils se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité particulière.

L'utilisateur doit vérifier l'exactitude et l'exhaustivité de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique envisagée.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

MSDS

DISPO ICE SPRAY

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society).

CLP: Classification, étiquetage, emballage.

DNEL: niveau dérivé sans effet.

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.

GefStoffVO: Ordonnance sur les substances dangereuses, en Allemagne.

SGH: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.

IATA: Association du transport aérien international.

IATA-DGR: marchandises dangereuses Règlement par l' « Association internationale du transport aérien » (IATA).

OACI: Organisation de l'aviation civile internationale.

ICAO-TI: "Instructions Organisation de l'aviation civile internationale" techniques (OACI).

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.

KSt: coefficient d'explosion.

CL50: concentration létale, 50 pour cent de la population d'essai.

LD50: Lethal dose, 50 pour cent de la population d'essai.

LTE: l'exposition à long terme.

PNEC: concentration prévisible sans effet.

RID: Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

STE: l'exposition à court terme.

STEL: Short Term Exposure Limit.

STOT: Toxicité pour certains organes cibles.

TLV: Valeur limite de seuil.

TWATLV: Valeur limite pour la moyenne pondérée dans le temps 8 heures par jour. (ACGIH Standard).

WGK: Classe allemande de danger pour l'eau.